

---

**24 juillet 2007**

## **La Farm Bill passe devant la Commission de l'agriculture**

---

### **Le programme**

Le 19 juillet 2007, la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants a achevé son examen du projet de législation dite "Farm Bill" préparé en amont par ses sous-commissions. La Commission a désormais compilé une version de la Farm Bill qui sera soumise à la Chambre des représentants. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans le processus qui aboutira à une version finale de la Farm Bill pour 2007 avant que la législation adoptée en 2002 ne vienne à expiration le 30 septembre 2007. Le texte va désormais être examiné par la Chambre en plénière avant la fin du mois. Le projet de la Chambre devra alors être fusionné avec celui élaboré par le Sénat. La version du Sénat n'a pas encore été compilée (ou 'annotée') ; la procédure de la Chambre est donc un peu en avance sur celle du Sénat à ce stade. La Chambre des représentants devrait désormais donc voter sur la Farm Bill avant la fin juillet.

### **Éléments essentiels du projet**

La Commission de l'agriculture de la Chambre a traité le projet de loi en assez peu de temps au cours de la semaine qui s'est achevée le 20 juillet 2007. Ce projet se compose de deux parties. La première couvre les principaux programmes du Ministère américain de l'Agriculture (USDA) et la seconde couvre le financement plus général des programmes sociaux. Les éléments essentiels qui y figurent sont communiqués comme étant les suivants<sup>1</sup>:

- Un nouvel ajout prévoit plus de \$1,6 milliards destinés à soutenir le secteur des fruits et légumes. Une nouvelle section consacrée à 'l'horticulture et l'agriculture organique' inclut les programmes de nutrition, de recherche, de lutte contre les parasites et de promotion du

commerce. Cette disposition vise à se concilier les agriculteurs susceptibles de s'être opposés aux financements opérés à leur détriment et au profit de destinataires plus traditionnels, tels que le secteur du coton.

- L'introduction d'une disposition pour les agriculteurs participant à des programmes de produits de base, leur permettant de choisir entre la protection traditionnelle des prix et de nouveaux paiements (dits contre-cycliques) destinés à couvrir les revenus.
- Un renforcement des plafonds aux paiements pour garantir que les 'agriculteurs' qui gagnent plus de \$1 million par an (en revenus bruts ajustés) ne puissent pas combiner des paiements au titre des programmes de conservation et au titre des programmes agricoles. Cela supprime des échappatoires qui permettaient aux destinataires de court-circuiter les plafonds de paiements en recevant de l'argent par le truchement de plusieurs unités commerciales.
- Le rééquilibrage des taux de prêts et des prix indicatifs entre produits de base, pour parvenir à une plus grande équité sur le plan régional.
- La réduction des taux des versements fédéraux aux compagnies d'assurances-cultures qui réalisent des bénéfices record en raison de l'augmentation du prix des cultures.
- De nouvelles dépenses d'investissement consacrées aux programmes de conservation, y compris le programme de réserves pour la conservation, le programme de réserves pour les zones humides, le programme d'incitation à la qualité de l'environnement, le programme de protection des fermes et des ranches entre autres.
- L'élargissement du programme de l'USDA qui aide les écoles à distribuer aux étudiants des en-cas sains pendant les activités post-scolaires dans tous les 50 Etats, et la poursuite du programme de fruits et légumes frais, qui fournit aux écoles divers produits frais.
- Un programme de timbre alimentaire renforcé et amélioré qui réforme les règles permettant d'en profiter afin d'améliorer la couverture des coûts alimentaires, et qui étend l'accès à ce programme grâce à un financement supplémentaire.

---

<sup>1</sup> Les lecteurs qui souhaitent analyser ces éléments en détails trouveront le texte intégral de cette Farm Bill (H.R. 2419) à l'adresse: <http://agriculture.house.gov/inside/2007FarmBill.html>.

- L'inclusion de dispositions investissant dans les collectivités rurales, y compris programmes de développement économique et accès aux services de télécommunication à large bande.
- La création d'un nouveau Bureau national pour les programmes de recherche agricole chargé de coordonner les programmes et activités des organismes de recherche de l'USDA afin de réduire les doubles emplois, de maximiser la coordination à tous les niveaux et de créer un programme de bourses compétitif.
- Des paiements destinés à protéger et à soutenir les ressources forestières.
- De nouveaux investissements dans la recherche, le développement et la production d'énergies renouvelables.

### **Dispositions touchant le coton**

Le projet de la Chambre du 20 juillet 2007 reste très favorable aux producteurs de coton américains. Les éléments suivants sont particulièrement intéressants pour le secteur cotonnier:

#### *Versements contre-cycliques*

Le principal point saillant est peut-être l'inclusion dans le projet d'une option donnée aux agriculteurs de participer soit au programme de versements contre-cycliques traditionnels (basés sur les prix), soit à un nouveau programme de versements contre-cycliques basés sur les revenus. Ce programme serait administré en demandant aux agriculteurs de faire un choix unique à l'avance quant au soutien dont ils souhaitent bénéficier. Le texte conserve l'exigence actuelle qui fixe les conditions imposées au paiement de versements directs et contre-cycliques, puis donne aux producteurs le choix de participer au programme contre-cyclique actuel ou bien au nouveau programme contre-cyclique basé sur les revenus. L'option pour les versements contre-cycliques basés sur les revenus pour les campagnes 2008-2012 est proposée aux producteurs pour lesquels les rendements de base par superficie et les rendements par paiement sont établis. Les versements sur les revenus seront effectués lorsque le revenu national effectif par acre sera inférieur au revenu national cible par acre.

Ce programme établit un revenu national cible par acre et des rendements nationaux par paiement par acre pour chaque produit de base tel que décrit dans le projet de proposition de l'administration, qui a été largement ignoré jusqu'ici. Il fixe un taux national de paiement pour les versements contre-cycliques sur les revenus égal à la différence entre le revenu national cible par acre et le revenu national effectif par acre divisé par le rendement national par paiement. Lorsqu'ils seront déclenchés, les versements contre-cycliques sur les revenus seront égaux à la combinaison du taux de paiement national, des acres couverts par le paiement et du rendement par paiement pour les versements contre-cycliques actuels. Le Secrétaire à l'agriculture a indiqué que l'USDA s'attendait à ce que la plupart des agriculteurs optent pour la nouvelle option basée sur les revenus.

#### *Soutiens aux prix*

En ce qui concerne les prix fixés, les soutiens suivants au prix indicatif ont été proposés:

- Blé, \$4,15/boisseau (23 cents au-dessus du niveau de 2002)
- Maïs, \$2,63/boisseau (même prix que dans la Farm Bill de 2002)
- Sorgo, \$2,7/boisseau (même prix que dans la Farm Bill de 2002)
- Orge, \$2,73/boisseau (49 cents au-dessus du prix de la Farm Bill de 2002)
- Avoine, \$1,50/boisseau (6 cents au-dessus du prix de la Farm Bill de 2002)
- **Coton, \$0,70/livre (2,4 cents de moins que le prix de la Farm Bill de 2002)**
- Cacahuètes, \$495/tonne, (même prix que dans la Farm Bill de 2002)
- Riz, \$10,50/'hundredweight' (même prix que dans la Farm Bill de 2002)
- Soja, \$6,10/boisseau (20 cents au-dessus du prix de la Farm Bill de 2002)
- Oléagineux, \$0,1150/livre (1,4 cents au-dessus du prix de la Farm Bill de 2002)

On notera que le coton est très légèrement inférieur au niveau actuel. Il a été suggéré que cette réduction serait 'corrigée' lors d'une révision ultérieure du texte.

### *Prix international*

Le texte charge le Ministre de l'agriculture de publier des réglementations contenant des formules permettant de déterminer les prix du marché mondial pour le coton, et exige des mécanismes pour l'ajustement et l'annonce périodique de ces prix. Pour le coton, il est spécifié que les prix cités sur le marché d'Extrême-Orient doivent être utilisés pour déterminer le prix du marché mondial du coton. Le "prix d'Extrême-Orient" signifie les trois prix les moins élevés cités pour la vente de coton upland sur les marchés d'Extrême-Orient sur la base du coût à la livraison, fret inclus. Le terme "prix d'Extrême-Orient" vient d'une publication de Cotlook, société indépendante qui communique des informations sur le marché du coton. Rappelons que la base actuelle consistant à utiliser l'Europe du Nord, à titre de comparaison internationale, est également un indice Cotlook, mais dont Cotlook va arrêter la publication. L'USDA sera également en mesure de procéder à des ajustements aux valeurs Cotlook en fonction des avantages au niveau de la qualité et de l'emplacement.

### *Contingents*

Le contingent générique pour les importations de coton upland, tel qu'il existe selon la Farm Bill actuelle, est conservé. Ce contingent entre en application lorsque les prix du coton nationaux américains dépassent la moyenne des 36 mois précédents. Dans ce cas, une quantité égale à 21 jours de consommation des filatures américaines sera importée sans le tarif hors contingent.

En outre, le texte autorise le Président à publier un contingent spécial d'importation de coton upland si, pendant quatre semaines d'affilée, le prix du coton américain dépasse le prix du coton basé sur l'indice du marché d'Extrême-Orient. Une nouvelle fois, cela diverge de la pratique qui repose également sur l'indice d'Europe du Nord. Au titre du système actuel, ce contingent spécial d'importation est déclenché par un autre élément, la baisse du ratio stocks américains/utilisation au-dessous du niveau de 16%. Cet autre élément déclencheur est supprimé dans cette version du projet de loi. Cependant, le volume total de coton pouvant entrer sur le marché américain au titre du contingent spécial d'importation au cours d'une campagne donnée est limité à l'équivalent de 10 semaines de consommation de coton upland par les filatures

américaines. Cela représente une augmentation par rapport à la pratique actuelle qui consiste à utiliser 5 semaines de consommation.

#### *Versements aux préparateurs*

Le texte autorise le Ministre de l'agriculture à délivrer des certificats de commercialisation ou des paiements en espèces aux utilisateurs nationaux de coton upland pour l'utilisation de tous les cotons, quelle que soit leur origine. Ces paiements ou certificats doivent être fixés à 4 cents la livre. Ces versements peuvent porter sur l'acquisition, la construction, l'installation, la modernisation, le développement, la conversion ou l'expansion de terres, d'usines, de bâtiments, d'équipements, d'installations ou de machines. Il s'agit là du retour du programme dit 'Step 2' qui avait été jugé illégal dans le différend sur le coton upland devant l'OMC.

#### *Versements directs*

Le plafond pour les versements directs est relevé pour les entités susceptibles d'en bénéficier, et passe désormais de \$40 000 par an à \$60 000 par an.

### **Réactions**

Bob Stallman, président de la Fédération américaine des bureaux d'agriculteurs (AFB), représente la voix de l'agriculture organisée, généralement satisfaite par la dernière mouture en date de la Farm Bill. L'AFB a félicité la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants d'avoir adopté la proposition la plus récente. L'AFB estime que ce projet est une proposition équilibrée qui répond aux besoins de ce qu'elle appelle un 'noyau plus large' d'agriculteurs américains. Ce qualificatif fait sans nul doute allusion aux nouvelles dépenses destinées à apaiser le secteur des fruits et légumes. Rappelons que le nouveau texte débloque \$1,6 milliards de fonds pour les producteurs de fruits et légumes et de cultures horticoles, ce que l'AFB considère comme un meilleur équilibre des programmes de soutien entre les divers types de cultures. L'AFB se félicite également de l'existence d'une importante section consacrée à l'énergie, comprenant \$2,5 milliards de fonds supplémentaires pour les bio-carburants.

Pour sa part, le Conseil national du coton (NCC) a émis des réserves mineures, portant notamment sur les réductions des plafonds de paiements, mais s'est engagé pour l'essentiel à 'protéger la législation en plénière'.

## **Conclusion**

Le projet de texte de la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants est en cours de discussion devant la Chambre cette semaine. Le projet de la Chambre devra alors être complété par le texte émanant de la Commission de l'agriculture du Sénat, qui n'est pas encore très avancé. Le président de la Commission de l'agriculture du Sénat, Tom Harkin, a exprimé quelques doutes quant à la possibilité pour sa Commission de compiler ('annoter') son projet de Farm Bill avant le mois d'août 2007. Il rencontre quelques difficultés à obtenir un financement supplémentaire pour la Farm Bill. A l'heure actuelle, le budget permettant de couvrir la Farm Bill est ficelé de manière précaire et pourrait encore se heurter à la véritable contrainte du plafonnement des dépenses. Il vaut la peine de rappeler qu'au titre de la Constitution des Etats-Unis, le Sénat a une voix aussi forte que la Chambre sur cette loi comme sur toute autre. Le co-promoteur du projet réformateur alternatif 'FARM 21', Ron Kind, a promis que 'la bataille ne faisait que commencer'.

La Farm Bill a donc encore quelques étapes à franchir, et n'a certainement pas encore pris sa forme définitive.

***“Je veux une bonne loi, une loi de réforme, et nous verrons bien ce qui se passera en septembre. “***

*[Sénateur Tom Harkin – président de la Commission de l'agriculture du Sénat, le 21 juin 2007]*

---

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédents bulletins sont accessibles sur notre site: [www.ideascentre.ch](http://www.ideascentre.ch)

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse  
T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41